

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2008-200 du 18 août 2008 portant nomination d'un expert auprès de la commission mentionnée aux articles R. 5121-160 à R. 5121-164 du code de la santé publique

NOR : *SJSM0830770S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 5121-160 à R. 5121-164 et D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2008-23 du 5 février 2008 portant nomination d'expert auprès de la commission mentionnée aux articles R. 5121-160 à R. 5121-164 du code de la santé publique,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Mounier (Geneviève) est nommée expert auprès de la commission mentionnée aux articles R. 5121-160 à R. 5121-164 susvisés, à titre complémentaire pour l'année 2008.

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Saint-Denis, le 18 août 2008.

Le secrétaire général,
M. POT